

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Section 1. Identification

**Nom du produit** Motosel 0W-8 SQ Huile moteur entièrement synthétique  
**SDS #** 092529

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage du Produit** Huiles moteur.  
Pour des conseils d'application spécifiques, consultez la fiche technique appropriée ou consultez notre représentant d'entreprise.

**Fournisseur** MOTOSEL INDUSTRIAL GROUP INC.  
Suite 407- 204 Cayer St, Coquitlam, BC V3K 5B1 Canada  
[www.motosel.com](http://www.motosel.com)  
Telephone: 1-888-668-6463

**INFORMATIONS EN CAS DE DÉVERSEMENT D'URGENCE** [+1\(604\) 629-8733](tel:+16046298733)

### Section 2. Identification des dangers

**Statut OSHA/HCS** Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux selon la norme OSHA sur la communication des dangers (29 CFR 1910.1200).

**Classification de la substance ou du mélange** Non classé.

#### Éléments d'étiquetage SGH

**Mot d'avertissement** Pas de mot d'avertissement.  
**Mentions de danger** Aucun effet significatif ou danger critique connu.  
**Conseils de prudence**  
**Prevention** Non applicable.  
**Réponse** Non applicable.  
**Stockage** Non applicable.  
**Élimination** Non applicable.  
**Dangers non classés ailleurs** Dégraissant pour la peau.

**HUILES MOTEUR USAGÉES**  
L'huile moteur usagée peut contenir des composants dangereux susceptibles de provoquer un cancer de la peau.  
Voir « Informations toxicologiques », section 11 de la présente fiche de données de sécurité.

**Nom du produit** Motosel 0W-8 SQ Huile moteur 100% synthétique **FDS**

092529

**Page: 1/9**

**Version** 1    **Date d'émission** 04/16/2025.

**Format** US

**Langue** FRANCAIS

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

### Substance/melange

Mélange

Huile de base hautement raffinée (extrait DMSO IP 346 < 3 %). Additifs de performance exclusifs.

Nom de l'ingrédient	%	Numéro CAS
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	≥90	64742-54-7

There are no additional ingredients present which, within the current knowledge of the supplier and in the concentrations applicable, are classified as hazardous to health and hence require reporting in this section.

Occupational exposure limits, if available, are listed in Section 8.

## Section 4. Mesures de premiers secours

### Description des mesures de premiers secours nécessaires

#### Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Éloigner les paupières du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Vérifier si des lentilles de contact sont portées et les retirer. Consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant réutilisation. Nettoyer soigneusement les chaussures avant réutilisation. Consulter un médecin en cas de symptômes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

#### Inhalation

En cas d'inhalation, transporter à l'air libre. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent apparaître à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

#### Ingestion

Consulter un médecin en cas de symptômes.

Ne pas faire vomir sauf avis contraire du personnel médical. Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes.

#### Protection des secouristes

Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation adéquate.

### Principaux symptômes/effets, aigus et différés

Consultez la section 11 pour obtenir des informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

### Indication de soins médicaux immédiats et de traitements spéciaux nécessaires, si nécessaire

#### Notes au médecin

Le traitement doit généralement être symptomatique et viser à soulager les effets. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent apparaître à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

#### Traitements spécifiques

Pas de traitements spécifiques

## Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser un extincteur à mousse, à poudre chimique ou à

### Moyens d'extinction appropriés

dioxyde de carbone ou un spray.

### Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

### Dangers spécifiques découlant du produit chimique

En cas d'incendie ou de chauffage, une augmentation de pression se produit et le récipient peut éclater.

### Hazardous combustion products

Les produits de combustion peuvent inclure les éléments suivants : oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub>, etc.).

### Mesures de protection spéciales pour les pompiers

**pompiers**

### Équipement de protection spécial pour les

Aucune action impliquant un risque personnel ou sans formation adéquate ne doit

être entreprise. En cas d'incendie, isoler rapidement les lieux en évacuant toute personne se trouvant à proximité.

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) et un équipement de protection complet.

## Section 6. Mesures en cas de rejet accidentel

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour le personnel non urgentiste**

Aucune action impliquant un risque personnel ou sans formation adéquate ne doit être entreprise. Évacuer les zones environnantes. Empêcher l'accès au personnel non indispensable et non protégé. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié. Les sols peuvent être glissants ; veiller à ne pas tomber.

**Pour les intervenants d'urgence**

Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, veuillez prendre connaissance des informations de la section 8 concernant les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations de la section « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales**

Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur ruissellement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les canalisations. Informer les autorités compétentes si le produit a entraîné une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

**Petit déversement**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloigner les récipients de la zone de déversement. Absorber avec un matériau inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Faire appel à une entreprise agréée pour l'élimination des déchets.

**Deversement important**

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloigner les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Contenir et recueillir le déversement avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et le placer dans un conteneur pour élimination conformément à la réglementation locale. Faire appel à une entreprise agréée pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions pour une manipulation sans danger

**Mesures de protection**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).

**Conseils généraux hygiène du travail**

Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce produit est manipulé, stocké et transformé. Se laver soigneusement après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités**

Conserver conformément à la réglementation locale. Conserver dans le récipient d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir section 10), des aliments et des boissons. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Conserver et utiliser uniquement dans l'équipement/les récipients prévus à cet effet. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter toute fuite. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Utiliser un contenant approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

**Ne convient pas**

Exposition prolongée à une température élevée.

## Section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition

#### professionnelle

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

**ACGIH TLV (États-Unis). [Huile minérale, pure,**

**hautement et sévèrement raffinée]**

TWA : 5 mg/m<sup>3</sup> pendant 8 heures. Publiée/Révisée : 11/2009. Forme : Fraction inhalable. **OSHA PEL (États-Unis). [Brouillard d'huile, minérale]**

TWA : 5 mg/m<sup>3</sup> pendant 8 heures. Publiée/Révisée : 6/1993.

#### Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition connu.



## Section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Contrôles techniques appropriés

Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent être évaluées quant à leurs risques pour la santé, afin de garantir une maîtrise adéquate des expositions. Le port d'équipements de protection individuelle ne doit être envisagé qu'après une évaluation appropriée des autres mesures de contrôle (par exemple, les contrôles techniques). Ces équipements doivent être conformes aux normes en vigueur, adaptés à l'usage prévu, maintenus en bon état et correctement entretenus. Votre fournisseur d'équipements de protection individuelle doit être consulté pour obtenir des conseils sur le choix et les normes appropriées. Pour plus d'informations, contactez votre organisme national de normalisation.

Prévoyez une ventilation par aspiration ou d'autres contrôles techniques afin de maintenir les concentrations atmosphériques pertinentes en dessous des limites d'exposition professionnelle respectives.

Le choix final des équipements de protection dépendra d'une évaluation des risques. Il est important de s'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont compatibles.

### Contrôles de l'exposition environnementale

Les émissions provenant des équipements de ventilation ou de production doivent être vérifiées afin de garantir leur conformité aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques des équipements de production seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'Hygiène

Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Utiliser des techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité du poste de travail.

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

#### Protection de la peau

#### Protection des mains

Porter des gants de protection en cas de risque de contact prolongé ou répété. Porter des gants résistants aux produits chimiques. Recommandé: gants en nitrile. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, ainsi que de leur état (même les gants les plus résistants aux produits chimiques se détérioreront après des expositions répétées aux produits chimiques). La plupart des gants n'offrent qu'une courte protection avant d'être jetés et remplacés. Les environnements de travail et les pratiques de manutention variant, des procédures de sécurité doivent être élaborées pour chaque application prévue. Le choix des gants doit donc être effectué en concertation avec le fournisseur/fabricant et après une évaluation complète des conditions de travail.

#### Protection du corps

Le port de vêtements de protection est une bonne pratique industrielle.

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction de la tâche à effectuer et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Les combinaisons en coton ou en polyester/coton offrent une protection uniquement contre les contaminations superficielles légères qui ne pénètrent pas la peau. Elles doivent être lavées régulièrement. En cas de risque élevé d'exposition cutanée (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), des tabliers résistants aux produits chimiques et/ou des combinaisons et bottes imperméables aux produits chimiques sont requis.

**Autres protections de la peau** Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être sélectionnées en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire adapté.

Le choix d'une protection respiratoire adaptée dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, ainsi que de l'état de l'appareil. Des procédures de sécurité doivent être élaborées pour chaque application prévue. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit donc être effectué en concertation avec le fournisseur/fabricant et après une évaluation complète des conditions de travail.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont à température et pression standard, sauf indication contraire.

### Apparence

#### Etat physique

Liquide.

#### Couleur

Brun.

#### Odeur

Pas disponible.

#### Seuil olfactif

Pas disponible.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Bouchon clos : 210 °C (410 °F) [Pensky-Martens ASTM D 93]
<b>Point d'écoulement</b>	-45 °C
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité</b>	Pas disponible.
<b>Limite inférieure et supérieure d'explosion/limite d'inflammabilité</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	

Nom de l'ingrédient	Pression de vapeur a 20°C			Pression de vapeur a 50°C		
	mm Hg	kPa	Methode	mm Hg	kPa	Methode
Distillats (pétrole), paraffiniques lourds hydrotraités	<0.07501	<0.01	ASTM D 5191			
Distillats (pétrole), bis(nonylphényl)amine	<0.01	<0.0013	EU A.4	0.0019	0.00025	EU A.4

**Densité de vapeur relative** Pas disponible.

**Densité** <1000 kg/m<sup>3</sup> (<1 g/cm<sup>3</sup>) at 15°C

### Solubilité(s)

Media	Resultat
eau	Non soluble

**Coefficient de partage: n-octanol/eau** Non applicable.

### Température d'auto-inflammation

Nom de l'ingrédient	°C	°F	Methode
bis(nonylphenyl)amine	440	824	EU A.15

Température de décomposition Pas disponible.

**Viscosité** Cinématique: 23.5 mm<sup>2</sup>/s (23.5 cSt) a 40°C  
Cinématique: 4 to 6.1 mm<sup>2</sup>/s (4 to 6.1 cSt) a 100°C

### Caractéristiques des particules

**Taille médiane des particules** Non applicable.

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Reactivité** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour ce produit. Consultez les sections « Conditions à éviter » et « Matières incompatibles » pour plus d'informations.

**Stabilité chimique** Le produit est stable.

**Possibilité de réactions dangereuses** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Aucune polymérisation dangereuse ne se produit non plus.

**Conditions à éviter** Évitez toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

**Matériaux incompatibles** Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.

**Produits de  
décomposition  
dangereux**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Risque d'aspiration

Nom	Resultat
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Informations sur les voies d'exposition probables** Voies d'entrée prévues : orale, cutanée, inhalation, yeux.

#### Effets aigus potentiels sur la santé.

**Contact avec les yeux** Aucun effet significatif ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** Aucun effet significatif ou danger critique connu.

**Inhalation** L'exposition aux produits de décomposition peut présenter un risque pour la santé. Des effets graves peuvent survenir à retardement après l'exposition.

**Ingestion** Aucun effet significatif ou danger critique connu.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** Les symptômes indésirables peuvent inclure : irritation, sécheresse, gerçures.

**Inhalation** Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** Aucune donnée spécifique.

#### Effets différés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

##### Exposition à court terme

**Effets potentiels immédiats** Pas disponible.

**Effets potentiels retardés** Pas disponible.

##### Exposition à long terme

**Effets potentiels immédiats** Pas disponible.

**Effets potentiels retardés** Pas disponible.

##### Effets chroniques potentiels sur la santé

**General** HUILES MOTEUR USAGÉES  
Les produits de combustion résultant du fonctionnement des moteurs à combustion interne contaminent les huiles moteur lors de leur utilisation. L'huile moteur usagée peut contenir des composants dangereux susceptibles de provoquer des cancers de la peau. Il est donc essentiel d'éviter tout contact fréquent ou prolongé avec les huiles moteur usagées, quels que soient leur type et leur marque, et de maintenir une hygiène personnelle rigoureuse.

**Cancérogénicité** Aucun effet significatif ou danger critique connu.

**Mutagénicité** Aucun effet significatif ou danger critique connu.

**Tératogénicité** Aucun effet significatif ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** Aucun effet significatif ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité**

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

**Mesures numériques de la toxicité**

**Estimations de la toxicité aiguë**

Pas disponible.

## Section 12. Informations écologiques

### Toxicité

Aucun test n'a été effectué par le fabricant.

### Persistance et dégradabilité

Devrait être biodégradable.

### Potentiel de bioaccumulation

Il n'est pas prévu que ce produit soit bioaccumulable à travers les chaînes alimentaires dans l'environnement.

### Mobilité dans le sol

Pas disponible.

### Coefficient de partage sol/eau (KOC)

#### Mobility

Les déversements peuvent pénétrer le sol et provoquer une contamination des eaux souterraines.

### Autres effets indésirables

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

### Autres informations écologiques

Les déversements peuvent former un film à la surface de l'eau, causant des dommages physiques aux organismes. Le transfert d'oxygène pourrait également être altéré.

## Section 13. Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. Les quantités importantes de résidus de produits ne doivent pas être rejetées à l'égout, mais traitées dans une station d'épuration appropriée. Les produits excédentaires et non recyclables doivent être éliminés par une entreprise agréée. L'élimination de ce produit, des solutions et de ses sous-produits doit être systématiquement conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales et régionales. Les emballages usagés doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage est impossible. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre. Les récipients ou les doublures vides peuvent contenir des résidus de produit. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur ruissellement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les canalisations.

## Section 14. Informations sur les transports

	<u>Classification DOT</u>	<u>Classification TMD</u>	<u>IMDG</u>	<u>IATA</u>
<u>Numéro ONU</u>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
<u>Nom d'expédition des Nations Unies</u>	-	-	-	-
<u>Classe(s) de danger pour le transport</u>	-	-	-	-
<u>Groupe d'emballage</u>	-	-	-	-
<u>Risques environnementaux</u>	Non.	Non.	Non.	Non.
<u>Informations Complémentaires</u>	-	-	-	-

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas disponible.

### Transport en vrac selon les instruments de l'IMO

Pas disponible.

## Section 15. Informations réglementaires

**Réglementation  
fédérale américaine  
Inventaire des États-  
Unis (TSCA 8b)  
SARA 302/304**

Tous les composants sont actifs ou exemptés.

**Composition/informations sur les ingrédients**

Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 311/312**

**Classification**

Non applicable.

**SARA 313**

**Formulaire R -  
Exigences en  
matière de  
déclaration**

Ce produit ne contient aucun ingrédient dangereux à des seuils réglementés ou supérieurs.

Ce produit ne contient aucun ingrédient dangereux à des seuils réglementés ou supérieurs..

**Notification au  
fournisseur**

Les composants suivants sont répertoriés : BROUILLARD D'HUILE, MINÉRAL

**Réglementations  
de l'État**

**Massachusetts**

**New Jersey**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Pennsylvanie**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Californie Prop. 65**

**⚠ AVERTISSEMENT** : Ce produit peut vous exposer à des substances chimiques, dont le benzène, reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Ce produit peut également vous exposer à des substances chimiques, dont le naphthalène et l'éthylbenzène, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, ainsi qu'au toluène, reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour plus d'informations, consultez le site [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Autres réglementations**

**Inventaire australien (AIRC)**

Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

**Inventaire du Canada**

Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

**Inventaire de la Chine  
(IECSC)**

Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

**Inventaire du Japon  
(CSCL)**

Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

**Inventaire coréen  
(KECI)**

Tous les composants sont répertoriés

**Inventaire des  
Philippines (PICCS)**

ou exemptés.

**Taiwan Chemical  
Inventaire des  
substances (TCSI)**

Tous les composants sont répertoriés

ou exemptés.

**Statut REACH**

Pour connaître le statut REACH de ce produit, veuillez consulter le contact de votre entreprise, tel qu'identifié dans la section 1.

## Section 16. Autres informations

**Association nationale de protection contre les incendies (États-Unis)**



**Histoire**

**Date de parution précédente Préparé par**

**Date d'émission/Date de  
revision**

16/04/2025.

ucune validation préalable.  
Groupe de gestion des  
produits

A

## Section 16. Autres informations

### Légende des abréviations

ACGIH = American Conference of Industrial Hygienists

ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration

Numéro CAS = Numéro de registre du Chemical Abstracts Service

SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association du transport aérien international

GRV = Conteneur en vrac intermédiaire

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = Logarithme du coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978 (MARPOL = pollution marine)

LEP = Limite d'exposition professionnelle FDS = Fiche de données de sécurité

STEL = Limite d'exposition à court terme TWA = Moyenne pondérée dans le temps ONU = Nations Unies

Numéro ONU = Numéro des Nations Unies, un numéro à quatre chiffres attribué par le Comité d'experts des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses.

Variable = peut contenir un ou plusieurs des éléments suivants : 64741-88-4, 64741-89-5, 64741-95-3, 64741-96-4, 64742-01-4, 64742-44-5, 64742-45-6, 64742-52-5, 64742-53-6, 64742-54-7,

64742-55-8, 64742-56-9, 64742-57-0, 64742-58-1, 64742-62-7, 64742-63-8, 64742-65-0,

64742-70-7, 72623-85-9, 72623-86-0, 72623-87-1

- Indique les informations qui ont changé par rapport à la version publiée précédemment.

- [Avis au lecteur](#)

Toutes les mesures raisonnablement possibles ont été prises pour garantir l'exactitude de cette fiche technique et des informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement qu'elle contient à la date indiquée ci-dessous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des données et informations contenues dans cette fiche technique.

Les données et conseils fournis s'appliquent lorsque le produit est vendu pour l'application ou les applications indiquées. Vous ne devez pas utiliser le produit à d'autres fins que celles indiquées sans consulter MotoselPetroleum.

L'utilisateur est tenu d'évaluer et d'utiliser ce produit en toute sécurité et de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables. Motosel Petroleum décline toute responsabilité en cas de dommage ou de blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée, du non-respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit destiné à un tiers pour une utilisation professionnelle sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoive les informations contenues dans cette fiche. Les employeurs ont le devoir d'informer leurs employés et les autres personnes susceptibles d'être concernées des dangers décrits dans cette fiche et des précautions à prendre. Vous pouvez contacter Motosel Petroleum pour vous assurer que ce document est à jour.

Toute modification de ce document est strictement interdite.

**Product name** Motosel 0W-8 SQ Full Synth Motor Oil

**SDS**

092529

**Page: 9/9**

**Version** 1

**Date of issue** 04/16/2025.

**Format** US

**Language** ENGLISH